

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 Avril 2011

L'an deux mille onze, le huit avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Cheissoux, dûment convoqué le 28 mars 2011, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Thierry MENUCELLI, Maire.

Etaient présents : M. MENUCELLI, Mme THIERIOT, Mme ZUKOWSKI, M. MERLIAUD, Melle MAUNOURY, M. BOUCHER, Mme JULIEN-RIVE.

Absents : Mme DUGUET qui a donné pouvoir à Mme THIERIOT
M. LANGLOIS qui a donné pouvoir à M. MERLIAUD
M. HUMBERT qui a donné pouvoir à Mme ZUKOWSKI
Mme LEBRAUD

Mme ZUKOWSKI est nommée secrétaire de séance.

On passe à l'ordre du jour.

1. Affectation des Résultats de l'exercice 2010 *Délib.n°16/2011*

Le Conseil Municipal,
Se référant au compte administratif de l'exercice 2010,
Statue sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
Considérant les éléments suivants :

Pour Mémoire :

- Excédent d'investissement antérieur reporté + 304 226,30 €

Solde d'exécution de la Section d'Investissement au 31/12/2010

- Solde d'exécution de l'exercice - 30 612,77 €
soit un solde d'exécution cumulé de (Recette Investissement 001 BP 2011): + 273 404,02 €

Besoin de Financement de la Section d'Investissement au 31/12/2010

- Restes à réaliser en dépenses d'investissement - 286 634,13 €
- Restes à réaliser en recettes d'investissement + 26 893,50 €
- Rappel du solde d'exécution cumulé +273 404,02 €

Besoin de financement total :

/

Report excédent fonctionnement antérieur : + 15 063,00 €

Résultat fonctionnement 2010 : + 38 596,03 €

Résultats Cumulés de Fonctionnement à affecter au 31/12/2010 : + 53 659,03 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

1. Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2011) /

2. Affectation complémentaire en « Réserves »

(crédit du compte 1068 sur BP 2011)

+ 23 596,03 €

3. Excédent de fonctionnement reporté

(crédit du compte 002 sur BP 2011)

+ 30 063,00 €

TOTAL :

+ 53 659,03 €

2. Taux des Taxes Directes Locales 2011 *Délib.n°17/2011*

M. le Maire propose le maintien des taux de 2010 pour les taxes directes locales soit :

Taxe d'habitation : 20,15 %

Taxe Foncière Bâti : 17,19 %

Taxe Foncière Non Bâti : 88,21 %

Ces taux donneraient un produit attendu de **66 985 €**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition, à l'unanimité des voix.

3. BUDGET 2011

M. le Maire présente la proposition de budget 2011 qui s'élève

- en fonctionnement à 229 023,11 €

- en investissement à 373 344,46 €

Les opérations d'investissement sont :

- Enfouissement réseaux Bourg Haut
- Chaudière plaquettes bois Bâtiments Communaux
- Aménagement d'une nouvelle Salle de Mairie
- Columbarium
- Dénomination des Voies Numérotation des adresses
- Menuiseries extérieures appartement école
- Création d'une salle polyvalente
- Voirie 2011
- Acquisition parcelle protection captage

Le budget est approuvé à l'unanimité des voix.

4. Maison GIRAUD

M. le Maire fait part de la dernière réunion avec Sophie BERTRAND, architecte, chargée par la Communauté de Communes de l'aménagement de la maison GIRAUD.

L'aménagement de 2 logements le plus judicieux économiquement, serait de les réaliser côte à côte sur la droite du bâtiment. Cela éviterait une reprise totale de la toiture, diminuerait les frais liés à l'isolation et n'obligerait pas à la réalisation d'une dalle béton comme prévu pour l'appartement situé à l'étage côté gauche du bâtiment.

Il serait par contre judicieux d'aménager un garage pour le plus petit logement dans la partie grange.

5. Augmentation tarif vente copeaux bois

Délib.n°18/2011

Mme THIERIOT, face à l'augmentation des coûts de production, propose d'augmenter le tarif de vente du m³ de copeaux livré en le passant à 19 €/m³.

Messieurs MENUCELLI, MERLIAUD, BOUCHER s'étant retirés du débat, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 5 voix pour et 1 abstention, approuve cette augmentation qui s'appliquera au 1^{er} mai 2011 et charge M. le Maire de l'appliquer.

L'ordre du jour étant clos, aucun public n'étant présent, la séance est levée à 22 h 20.